

Conditions générales de vente

Electric By D'leteren

1. VUE D'ENSEMBLE

La vente de toute borne de recharge, de tout matériel photovoltaïque ou tout système d'optimisation de gestion des flux d'électricité (« home energy management system ») ou tout dispositif connexe utile ou nécessaire (transformateur, compteur intelligent), leur livraison et leur installation ou tout autre service ou produit (le(s) «**Service(s)**» et le(s) «**Produit(s)**») fourni par EDI, dont le siège est situé à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0734.538.339 («**EDI**»), à tout client (le «**Client**»), sont régis par les présentes conditions générales (les «**Conditions Générales**»).

Les Conditions Générales sont les seules applicables et excluent toutes conditions générales et particulières du Client, sauf si elles sont expressément, par écrit et préalablement acceptées par EDI. Les Conditions Générales ne concernent pas les offres d'abonnement et les services digitaux liés à l'utilisation de réseaux de bornes qui peuvent être fournis par EDI, lesquels sont soumis à d'autres conditions générales que le Client recevra dans

ce cadre.

Les informations figurant sur le site web d'EDI (www.edi.be) et dans tout matériel publicitaire sont purement indicatives et ne constituent pas une offre contractuelle pouvant lier EDI et ses filiales ou sociétés affiliées. Certains produits figurant sur le site web et dans toute brochure ou déclaration publicitaire de quelque nature que ce soit peuvent différer légèrement des exécutions réelles en termes de poids, de dimensions, de couleurs, de performances, de caractéristiques de qualité, etc. Veuillez nous contacter pour obtenir des informations précises concernant les prix, les spécifications des produits, les délais de livraison, les conditions générales de vente et l'étendue de nos garanties.

Si une personne contacte et passe un contrat avec EDI au nom d'une autre, elles sont toutes deux considérées comme le Client et la première personne est responsable de l'autre, y compris de l'acceptation des présentes conditions générales par ladite autre personne.

2. HOME CHECK ET DEVIS

A la réception d'une demande du Client, EDI prendra contact avec le Client pour organiser, si EDI l'estime nécessaire, une visite dans les locaux/l'établissement dudit Client («**Home check**») afin d'analyser l'installation électrique et les conditions d'installation des Produits sélectionnés.

EDI établit alors, sur la base des résultats du Home check ou des réponses fournies par le Client, un devis spécifique. Le devis comprend une description générale et les

spécifications techniques du ou des Produits choisis par le Client et du ou des Services nécessaires, ainsi que la mention de leur prix (le «**Prix**»). Les taxes généralement dues, ainsi que tous les frais et amendes résultant des demandes supplémentaires du Client ou du non-respect d'une ou plusieurs de ses obligations contractuelles ou extracontractuelles, sont à la charge du Client.

Toute autre information (telle que les conditions de livraison) contenue dans le devis n'a qu'une valeur indicative.

Le Client comprend et accepte expressément qu'EDI a le droit d'apporter au devis tous les ajustements qu'il jugerait nécessaires ou utiles afin d'améliorer le(s) Produit(s) ou le(s)

Service(s), ou qui seraient la conséquence de contraintes techniques ou matérielles à la fourniture des Services ou à la livraison des Produits.

3. LA CONCLUSION DE L'ACCORD

L'accord entre le Client et EDI est conclu conformément aux termes du devis et des Conditions Générales dès la communication à EDI de l'accord du Client, explicite et écrit, sur le devis et les Conditions Générales (condition suspensive). Le Client est également réputé avoir accepté les termes du devis et des Conditions Générales s'il demande la livraison et l'installation des Produits tels que spécifiés dans le devis.

EDI met tout en œuvre (obligation de moyens) pour livrer et installer le(s) Produit(s) à la date choisie par le Client et convenue avec EDI.

A compter de la date de conclusion du contrat, les prix ne peuvent plus être modifiés par EDI, sauf si, en raison de la volonté du Client, d'une négligence ou d'un manquement quelconque, EDI n'est pas en mesure de livrer le(s) Produit(s) dans un délai de quatre mois. Dans ce cas, et sans préjudice de toute autre sanction prévue par les Conditions Générales ou par la loi, EDI se réserve le droit d'apporter des modifications aux prix convenus si les prix des matières premières, les salaires, les frais de transport, les taux d'imposition ou d'autres facteurs de coût ayant un effet direct sur le calcul d'EDI changent au moment de l'exécution de la commande.

4. LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION

4.1. Livraison et installation

Une fois le devis accepté par le Client, un rendez-vous avec ce dernier est fixé pour la livraison et l'installation du ou des Produits.

Le Client ou l'un de ses représentants autorisés doit être présent sur les lieux pour la livraison et l'installation du ou des Produits et doit notamment pouvoir indiquer l'emplacement exact pour l'installation du ou des Produits, le passage de câbles ou toute autre information utile pour permettre une installation du ou des Produits efficace et rapide (procédure de 'check in').

Le Client doit également vérifier la conformité et l'intégrité du (des) Produit(s) quant aux éventuels défauts visibles lors de la livraison et exercer, le cas échéant, son recours, immédiatement et par écrit, contre les transporteurs et/ou contre EDI et refuser la livraison dudit (des) Produit(s). A défaut, le Client est réputé avoir accepté le(s) Produit(s) et n'a plus aucun motif de réclamation à cet égard pour tout défaut/vice apparent/visible.

Le Client garantit qu'il a le droit de faire installer le(s) Produit(s) à l'adresse d'installation. Le Client fournira à EDI toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du présent contrat. Le Client est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude des données fournies.

Seule EDI et les tiers approuvés par EDI peuvent procéder à

la livraison et à l'installation du ou des Produits ou fournir un ou des Services quels qu'ils soient en rapport avec ceux-ci.

4.2. Obligation de respecter les réglementations applicables et la conformité de l'installation électrique existante

Le Client doit s'assurer que l'installation électrique existante sur les lieux d'installation du/des Produit(s) est conforme à la réglementation applicable, y compris, mais sans s'y limiter, aux dispositions de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et du Règlement Général sur les Installations Electriques («RGIE»).

Si le Client ne se conforme pas à la réglementation applicable (par exemple si la valeur de dispersion (terre) n'est pas conforme au RGIE), EDI se réserve le droit de refuser toute installation ou connexion ultérieure du ou des Produits. La conformité de l'installation électrique existante, son contrôle, son renforcement, son adaptation, le contrôle de la puissance de l'installation électrique et du compteur ou tout nouveau contrôle de conformité ne sont pas inclus dans l'installation du/des Produit(s) et peuvent mener à des frais complémentaires à prendre en charge par le Client.

4.3. Obligation de vérifier si une autorisation / un permis est nécessaire pour l'installation du Produit

Le Client doit, à ses frais, vérifier et, le cas échéant, obtenir les autorisations, permis et tout autre document imposé

par les autorités et/ou par toute réglementation applicable pour l'installation du ou des Produits.

4.4. Transfert des risques

Les risques sont transférés au Client à l'achèvement de la livraison ou de l'installation du ou des Produits si EDI (ou l'un de ses sous-traitants) est responsable de l'installation, étant entendu que le Client ou l'un de ses représentants autorisés présent sur les lieux de l'installation du ou des Produits et EDI rempliront et signeront ensemble un

5. SUIVI

Une fois l'installation du ou des Produits terminée, le ou les Produits sont activés à distance et, pour les bornes de recharge connectées, une liaison avec un compte personnel via une carte de recharge est établie.

Un organisme de certification agréé vient vérifier la conformité de l'installation électrique et délivre, le cas échéant, un certificat de conformité. EDI garantit l'obtention dudit certificat uniquement pour le circuit électrique ajouté pour l'installation de Produit(s), sous réserve du respect, par le Client, de ses obligations dans ce cadre. Si la certification de l'installation électrique du Client est refusée par l'organisme de certification agréé pour non-respect par le Client des réglementations applicables et/ou non-conformité de son installation électrique existante, toute mise en conformité et tout nouveau contrôle de conformité sera aux frais et sous la responsabilité du Client.

Le(s) Produit(s) ne peut (peuvent) pas être utilisé(s) par le Client avant que le contrôle de conformité n'ait lieu.

6. MODIFICATION OU ANNULATION D'UN RENDEZ-VOUS OU DÉPLACEMENT INUTILE

Toute annulation d'un rendez-vous doit être signalée par e-mail à EDI ou à l'organisme de certification agréé (selon le rendez-vous concerné) au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date fixée. A défaut, EDI se réserve le droit de facturer au Client des frais administratifs forfaitaires d'un montant de deux-cent vingt-cinq (225) euros HTVA.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le Prix prévu dans le devis (ainsi que tout Produit et/ou Service supplémentaire effectué) sera facturé au

formulaire de 'check out' en ce sens qui fera foi entre les Parties.

4.5. Matériel supplémentaire

Il arrive que, dans le cadre de l'installation de Produit(s) chez le Client, du matériel supplémentaire soit nécessaire. Ce matériel supplémentaire fera l'objet d'un devis lors de l'installation, lequel sera présenté pour acceptation au Client ou à l'un de ses représentants autorisés présent pour l'installation.

Le Client confirme expressément qu'il le reconnaît et l'accepte et qu'il sera entièrement responsable en cas de problème ou de dommage de quelque nature que ce soit en relation avec celui-ci.

Ce contrôle de conformité n'est pas inclus dans la fourniture des Services par EDI (son prix peut toutefois être inclus, si c'est expressément prévu dans le devis) et est réalisé par une entreprise totalement indépendante d'EDI. Le dossier complet avec tous les documents nécessaires pour le Client sera ensuite envoyé au Client par EDI et/ou par l'organisme de certification agréé.

En cas d'absence de réponse de la part du Client aux tentatives d'appels et de prises de rendez-vous effectuées par l'organisme de certification agréé, le contrôle de conformité pourra être annulé : il ne sera alors pas facturé et le Client sera alors responsable d'obtenir lui-même la certification de l'installation du (des) Produit(s).

Cette indemnité forfaitaire sera également due pour tout déplacement inutile de la part d'EDI ou de l'organisme de certification, notamment si le Client n'est pas présent ou si les travaux nécessaires à l'installation de(s) Produit(s) n'ont pas été effectués par le Client.

Client après l'achèvement des Services par EDI (mais éventuellement avant le contrôle de conformité).

En signant l'offre d'EDI, le Client confirme que les coordonnées de facturation fournies sont correctes et complètes. Pour toutes modifications ultérieures desdites coordonnées de facturations demandées par le Client, EDI se réserve le droit de facturer des frais administratifs à hauteur de cinquante (50) euros HTVA au Client par modification souhaitée.

Toute facture doit être payée dans les quinze (15) jours calendrier suivant sa réception, en euros et au siège d'EDI, à savoir à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50. Le Client accepte expressément que le paiement de la facture d'EDI n'est en aucun cas lié à la livraison (ou l'absence de livraison) d'un quelconque véhicule.

Toute facture qui n'est pas contestée dans les quinze (15) jours calendrier suivant son émission sera considérée comme acceptée.

Toute facture impayée à son échéance entraîne le paiement d'un intérêt de retard à compter de l'échéance jusqu'au paiement intégral et le paiement d'une indemnité forfaitaire.

Cette indemnité et ces intérêts sont applicables immédiatement et sont dus sans mise en demeure préalable, sauf lorsque le Client est un consommateur au sens du code de droit économique ; dans ce cas, un premier rappel, lui donnant un dernier délai de quatorze (14) jours calendrier pour effectuer le paiement en souffrance lui sera envoyé au préalable par e-mail.

Si le Client est un consommateur au sens du code de droit économique, le taux d'intérêt légal applicable sera le taux

directeur majoré de huit points de pourcentage visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ou toute loi la remplaçant et l'indemnité forfaitaire due sera au maximum de (i) 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros, (ii) 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros, (iii) 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2.000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

Si le Client n'est pas un consommateur au sens du code de droit économique, le taux d'intérêt légal applicable sera le taux le plus élevé entre le taux prévu pour un consommateur et un taux de 12% par an et l'indemnité forfaitaire due sera égale à un montant correspondant à 15% du montant de la facture impayée, avec un minimum de 100 euros.

EDI peut faire appel à des tiers pour recouvrer les soldes ouverts d'un Client. Dans ce cas, dans les limites légalement permises, le Client devra également payer tous les frais de recouvrement et autres frais similaires liés au recouvrement de la créance.

En toutes hypothèses, si le paiement n'est pas effectué dans les trente (30) jours calendrier, EDI peut, de plein droit et sans mise en demeure, à sa seule discrétion, bloquer à distance les services connectés de tout Produit qui ne serait pas intégralement payé ou procéder à sa désinstallation (auquel cas le Client accepte expressément de donner accès au Produit à EDI).

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété du ou des Produits par EDI au Client n'aura lieu qu'après paiement de l'intégralité du Prix par le Client, y compris les éventuels intérêts ou indemnités à payer par le Client. En cas de non-paiement du Prix ou d'une partie du Prix à l'échéance convenue, EDI se réserve le droit de demander la restitution du ou des Produits dans leur intégralité. Le Client ne peut s'opposer à la restitution du ou des Produits en raison d'un paiement partiel du Prix.

Nonobstant l'absence de transfert de propriété, le transfert des risques s'effectuera selon les modalités prévues à

l'article 4.4 et le Client restera seul responsable en cas de non-retour du ou des Produits pour quelque raison que ce soit, y compris le vol ou tout cas de force majeure ou pour tout dommage causé par le(s) Produit(s) le cas échéant. Il appartient au Client, comme il le reconnaît expressément en acceptant les présentes Conditions Générales, de souscrire, à ses frais et risques, toute assurance couvrant le(s) Produit(s) et, le cas échéant, la valeur de remplacement du(des) Produit(s) jusqu'à la réalisation du transfert de propriété.

9. GARANTIE

9.1. Vices apparents

Comme mentionné à l'article 4.2, le Client doit vérifier la conformité et l'intégrité du (des) Produit(s) au moment de la livraison pour détecter d'éventuels défauts/vices visibles/apparents et exercer, si nécessaire, son recours, immédiatement et par écrit, contre les transporteurs et/ou contre EDI et refuser la livraison dudit (desdits) Produit(s). A défaut, le Client est réputé avoir accepté le(s) Produit(s) et n'a plus aucun motif de réclamation à cet égard concernant un quelconque vice/défaut apparent/visible.

9.2. Vices cachés

EDI garantit le(s) Produit(s) contre les vices cachés dont EDI avait connaissance, qui existaient au moment de la livraison et dans la mesure où le vice rend le(s) Produit(s) impropre(s) à l'usage auquel il est destiné, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne l'aurait pas acquis ou n'en aurait payé qu'un prix inférieur s'il en avait eu connaissance (art. 1641 à 1643 du Code civil belge). Si un Client découvre un vice caché, il doit en informer immédiatement EDI (dans un délai maximum de cinq jours pour les Clients professionnels) (art. 1648 du Code civil belge). Le Client doit notifier à EDI, par lettre recommandée, tout vice caché dans un délai de vingt (20) jours calendrier (ce délai est de cinq (5) jours calendrier pour les Clients professionnels) à partir du moment où le Client a eu connaissance du vice ou du moment où il aurait dû en avoir connaissance.

La garantie offerte par EDI est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses (tout autre coût, charge ou dommage étant exclu). La garantie EDI ne couvre pas les vices apparents, dont le Client aurait pu ou aurait dû avoir connaissance au moment de la livraison, ni les défauts cachés dont EDI n'avait pas connaissance au moment de la vente.

9.3. Garantie légale du ou des produits pour les consommateurs (défauts de conformité)

Le Client «consommateur» (à savoir toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, donc, en pratique, qui ne mentionne notamment pas de numéro TVA dans ses relations avec EDI) bénéficie d'une garantie légale de deux (2) ans (à compter de la date de livraison du ou des Produits) pour tous les défauts de

conformité existant au moment de la livraison et apparus pendant ces deux (2) ans (art. 1649quater de l'ancien Code civil belge). Cette garantie comprend la réparation ou le remplacement du (des) Produit(s) défectueux, sans frais pour le Client qui est un consommateur. Si toutefois cette réparation ou ce remplacement s'avérait impossible, disproportionné pour l'EDI ou causerait de sérieux inconvénients au Client, une réduction ou un remboursement approprié pourra être proposé au Client, sous réserve du retour du (des) Produit(s) défectueux par ce dernier.

Le Client est tenu d'informer EDI par écrit de l'existence du défaut de conformité du ou des Produits dans un délai maximum de deux (2) mois à compter du jour où le défaut a été découvert, sous peine de perdre son droit à formuler une réclamation.

Cette garantie ne s'applique pas dans le cas où le défaut résulte d'une mauvaise utilisation (notamment en cas de non-respect des instructions fournies par EDI), de causes extérieures, de force majeure, d'un mauvais entretien, d'une usure normale, de toute faute commise par le Client ou un tiers, de la modification du/des Produit(s), de la réparation du/des Produit(s) par le Client directement ou par un tiers non agréé par EDI ou de toute utilisation non conforme aux instructions de EDI.

9.4. Installation

EDI s'efforcera d'installer tout Produit et de fournir tout Service conformément au devis émis. Si un problème ou un défaut survient, le Client doit en informer EDI dès que possible et au plus tard vingt-quatre (24) heures après l'Installation si le problème ou défaut y est lié ou au plus tard trois (3) jours calendaires après la découverte dudit problème ou défaut si ceux-ci ne sont pas liés aux travaux d'installation. Le Client doit expliquer à EDI le problème ou le défaut identifié et en faire des photos. Le Client est seul responsable de la preuve de l'existence d'un problème ou d'un défaut et de la preuve de la responsabilité d'EDI à cet égard.

EDI fera dans ce cas de son mieux pour effectuer les réparations et corrections requises dans un délai raisonnable, à ses propres frais lorsqu'il en est responsable ou aux frais du Client dans le cas contraire. Si le Client

effectue les réparations et les corrections requises lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers non agréé par EDI, EDI n'est pas responsable des coûts ou de l'exécution de ceux-ci qui incombent uniquement au Client.

Cette garantie ne s'applique pas dans le cas où le dysfonctionnement de l'installation résulte d'une mauvaise utilisation (notamment au regard des instructions fournies par EDI), de causes extérieures, de force majeure, d'un mauvais entretien, d'une usure normale, de toute faute commise par le Client ou un tiers, de la modification du/des Produit(s), de la réparation du/des Produit(s) par le Client

10. RESPONSABILITÉS

Sauf disposition contraire des Conditions Générales, chaque Partie dégage l'autre Partie de toute responsabilité, réclamation, perte et dommage résultant directement de sa violation des Conditions Générales. En particulier, si le Client ou l'un de ses représentants autorisés n'est pas présent pour un rendez-vous fixé ou s'il a donné de mauvaises informations entraînant un retard ou un report des visites nécessaires (par exemple, lorsque des travaux étaient nécessaires avant l'installation du Produit et que le Client ne les a pas exécutés comme convenu), chaque visite sera facturée au Client.

En outre, le Client s'engage expressément à garantir EDI contre toute responsabilité, réclamation, perte et dommages dus (i) à des inexactitudes ou erreurs dans les informations, plans ou spécifications soumis à EDI, ou (ii) à la non-conformité de l'installation électrique existante dans les locaux d'installation du/des Produit(s) à la réglementation applicable, ou (iii) à l'utilisation des Produits avant le contrôle de la conformité de l'installation électrique par un organisme de certification agréé, ou (iv) à l'installation imparfaite, utilisation incorrecte ou négligente du/des Produit(s), ou (v) à des réparations ou toute modification du/des Produit(s), par le Client ou tout tiers. Cela inclut, mais n'est pas limité à, l'utilisation d'un câble inapproprié (comme l'utilisation d'une rallonge) ou le chargement d'un équipement inapproprié ; l'utilisation d'un câble inapproprié qui ne respecte pas les instructions d'utilisation, y compris celles du fabricant en ce qui concerne la sécurité.

En aucun cas, EDI ne peut être tenu responsable des problèmes techniques ou informatiques, ni des pertes de

ou par un tiers non agréé par EDI ou de toute utilisation non conforme aux instructions d'EDI.

9.5. Tiers

Tous les produits (y compris les produits faisant partie d'une offre ou d'une promotion groupée) et les services de tiers sont fournis «tels quels» et sans aucune garantie de la part d'EDI. Les produits et services de tiers peuvent être couverts par une garantie du fabricant, conformément à la documentation ou aux accords de licence fournis avec les produits et/ou services.

données dues à des limitations techniques des données transmises par le choix du Client en matière d'équipement informatique ou de moyens de communication électroniques, ou aux limites de la technologie telle que le wifi, ni de la non-conformité de l'installation électrique existante dans les locaux d'installation du ou des Produits aux réglementations applicables.

La responsabilité totale d'EDI ne peut en aucun cas dépasser le Prix payé par le Client et EDI ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout dommage ou perte, basé sur, découlant, en ce qui concerne ou en raison de l'action ou de l'omission criminelle, délibérée ou grossièrement négligente du Client avec le(s) Produit(s) ou en relation avec la violation des obligations du Client en vertu des Conditions Générales.

EDI ne sera en aucun cas responsable envers le Client ou un tiers pour tout dommage indirect, consécutif, spécial ou accessoire, perte, corruption ou dommages, perte de profits ou perte d'affaires pour toute question liée aux Conditions Générales, au(x) Produit(s), ou à tout autre produit ou service fourni par EDI, même si EDI a été informé de la possibilité de tels dommages ou si cette possibilité était raisonnablement prévisible.

EDI ne saurait être tenu pour responsable des manquements des tiers auxquels il fait appel pour la fourniture des Services et Produits mais il aidera le Client à prendre contact avec le responsable (par exemple en cas de responsabilité objective du producteur des Produits en application de la loi du 25 février 1991).

Aucune disposition des présentes Conditions Générales n'exclut ou ne limite la responsabilité d'une Partie en cas

de négligence grave, de faute intentionnelle ou de fraude ou en cas de décès ou de blessures corporelles.

11. FORCE MAJEURE OU CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES

EDI ne peut être tenu responsable en cas de force majeure ou de changement de circonstances affectant EDI ou l'un de ses sous-traitants ou fournisseurs.

Les deux parties peuvent résilier le contrat dans les huit (8)

jours suivant l'envoi par courrier recommandé d'une lettre expliquant l'événement susmentionné, si celui-ci entraîne un retard de livraison de plus de deux (2) mois par rapport au délai convenu. Toute autre réclamation est exclue.

12. DOCUMENTS ET DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les plans, études et documents établis par EDI restent sa propriété, ne peuvent être transmis à des tiers sans son autorisation écrite et doivent lui être restitués sur sa simple demande.

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits, modèles, dessins, marque et logo d'EDI, restent à tout moment la propriété exclusive d'EDI et, le cas échéant,

de ses concédants de licence. Si le Client, malgré toute interdiction, modifie ou crée des produits dérivés, EDI est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle, sur ces modifications et produits dérivés et le Client cède par les présentes à EDI, sans frais, ces droits, titres et intérêts en cas de modifications et produits dérivés.

13. CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE - RÉSILIATION

L'accord entre les parties est conclu dès la réalisation de la condition suspensive mentionnée à l'article 3 et ne peut être résilié unilatéralement, sauf dans les cas prévus au présent article.

Chaque partie peut toutefois décider de résilier l'accord à tout moment, avec effet immédiat, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite (ou de dépôt de bilan), de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de dissolution

de l'autre partie. Cette résiliation n'a pas d'effet rétroactif.

Chaque partie peut résilier le contrat ou suspendre ses obligations à tout moment, dans le cas où l'autre partie manquerait à l'une de ses obligations découlant du contrat et ne remédierait pas à ce manquement dans les vingt (20) jours suivant une lettre de mise en demeure par courrier recommandé

14. MODIFICATION D'UN DEVIS

Si un Client souhaite modifier un devis préalablement accepté moins de dix (10) jours ouvrables avant la date fixée pour l'installation des Produits et que cette demande

est acceptée par EDI, ledit Client sera redevable de frais administratifs forfaitaires d'un montant de cinquante (50) euros HTVA.

15. DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque le Client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance ou en dehors des installations d'EDI, le Client bénéficie d'un droit de rétractation prévu aux articles VI.47 et suivants du Code belge de droit économique.

L'exercice de ce droit doit être notifié à EDI au moyen du formulaire ci-dessous ou dans toute autre formulation

équivalente, envoyé sans ambiguïté, dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la livraison du ou des Produits.

Aucun droit de rétractation ne peut être exercé pour la fourniture de biens réalisés selon les spécifications du Client ou clairement personnalisés, ni, dans le cas de contrats de services, après que le service a été entièrement exécuté si

l'exécution a commencé avec le consentement préalable exprès du Client, qui a également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été exécuté par EDI.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client doit rendre à EDI, dans les quatorze (14) jours suivant l'exercice de son droit, les Produits en parfait état, dans leur emballage d'origine, non utilisés et complets. Dans le cas contraire, EDI facturera au Client la dévaluation effective des Produits. Tous les frais de transport, ainsi que les risques liés au retour, sont à la charge du Client.

Pour toute annulation ou rétractation d'un devis accepté en dehors du droit de rétraction prévu par le Code de droit économique en faveur des consommateurs (par exemple une annulation par un Client entreprise ou une annulation en dehors des délais prévus), le Client accepte

16. LA SOUS-TRAITANCE ET LA CESSION

EDI peut sous-traiter tout ou partie des obligations découlant de son accord avec le Client à un tiers et céder tout ou partie de cet accord sans le consentement du Client. Dans ce cas, les spécifications données sur le devis au Client restent applicables.

Le Client ne peut pas céder ou (sous-)louer le(s) Produit(s)

17. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des Clients personnes physiques sont protégées par EDI conformément à sa politique de confidentialité, disponible sur le site web d'EDI (www.edi.be), et à la législation belge et européenne applicable en matière de confidentialité et de protection des données (la «**Politique de confidentialité**»). La Politique de confidentialité décrit comment EDI collecte, traite, communique, divulgue

18. MODIFICATION ET NULLITÉ

EDI se réserve le droit de modifier les Conditions Générales. Toute modification sera publiée sur le site web d'EDI (www.edi.be) et, s'il s'agit d'une modification importante, notifiée au Client, qui sera lié par les modifications qu'il n'aura pas refusées dans les vingt (20) jours civils suivant la notification de celles-ci.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des

expressément que tout Produit ou accessoire commandé pourra lui être facturé et livré par EDI conformément au devis, étant entendu qu'EDI tentera de limiter les coûts pour le Client, notamment en ce qui concerne les coûts d'installation s'il n'y est pas procédé.

Exemple de formulaire (droit de rétractation) :

« A l'attention de EDI SA/NV, dont le siège est situé à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0734.538.339 (info@edi.be)

Je, [nom et adresse], notifie par la présente mon droit de rétractation concernant le Produit

[XY], commandé/reçu le [date].

[Identification du client (nom et adresse), date et signature].

»

sans l'accord écrit préalable d'EDI, ni conclure un contrat de gage ou tout autre gage ou garantie sur le(s) Produit(s) avant le paiement du Prix complet, y compris les intérêts ou les indemnités éventuelles dues par le Client. Le(s) Produit(s) est/sont et restent la propriété exclusive d'EDI jusqu'au dit paiement.

et protège ces données. Le Client accepte expressément que la Politique de confidentialité fasse partie du contrat conclu entre lui et EDI. Dans ce contexte, le client accepte expressément que EDI puisse transférer des données personnelles de ses Clients à ses fournisseurs comme il est indiqué dans sa Politique de confidentialité.

Conditions Générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Si une disposition des Conditions Générales est nulle, inapplicable ou contraire à la loi applicable, cette disposition sera automatiquement limitée ou modifiée pour la rendre valide ou applicable dans toute la mesure permise par la loi applicable, et toutes les autres dispositions des Conditions Générales resteront en vigueur et auront plein effet.

19. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

L'accord des parties, y compris les Conditions Générales, est soumis au droit belge. Tout litige, quel qu'il soit, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

20. QUESTIONS OU PLAINTES

Si vous avez des questions ou des plaintes concernant le(s) Produit(s), le(s) Service(s), les Conditions Générales ou leur mise en œuvre, veuillez contacter votre personne de contact chez EDI et envoyer un e-mail à info@edi.be. Vous pouvez également trouver d'autres informations

sur le site web d'EDI (www.edi.be) et notamment dans la section FAQ. Les équipes d'EDI restent à votre disposition par téléphone (+ 32 2 260 26 60) pendant les heures de bureau (jours ouvrables - 8h-18h).